

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

M22- N° 002227

180276

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3230

Société : R.A.M. retraite

Actif Pensionné(e)

Autre : EL AYOUI Abdellaziz

Nom & Prénom : EL IMAM

Date de naissance : 01.06.1947

Adresse : 232 B.1 Med V CASA.

Tél. : 06 888 41836

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19 Sept 2023

Nom et prénom du malade : EL IMAM AYOUI Abdellaziz

Lien de parenté : Lui-même Conjointe Enfant

Nature de la maladie : AYU un hair et a leuvers

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 10/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			200 ₦	 Dr. Layla Bint Tahila - Médecine Générale Anglais et Comptabilité Lyon, France Tél: 06 12 30 04 12 Email: layla.bint.tahila@gmail.com

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE GRANADA LAHLOU NABIL Loubna Assessement Medical Rue 25 N° 27 Tél: 05 22 69 12 44	18/09/2023	646.60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

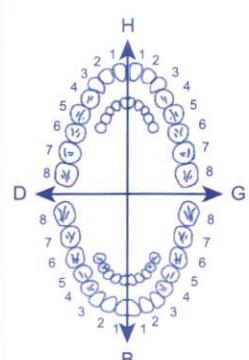
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.			
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.			

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux													
																	
MONTANTS DES SOINS				Montants des soins													
DEBUT D'EXECUTION																	
FIN D'EXECUTION																	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES																	
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																	
<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>					H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553	
H	25533412	21433552															
D	00000000	00000000															
B	00000000	00000000															
G	35533411	11433553															
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																	
DATE DU DEVIS																	
DATE DE L'EXECUTION																	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS																	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION																	

Docteur Layla BENTAHILA
MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE

ANGLE BD MOHAMED VI
LOTISSEMENT LE COMPTOIR
QUARTIER BENJIDA
CASABLANCA

TEL. : 05 22.30.34.10

18 Sept 2023

Casablanca, le الدار البيضاء في ،

زاوية شارع محمد السادس
حي الكنطرار - بن جية
الدار البيضاء

الهاتف : 0522.30.34.10

N - El Tram Alouei Abdellaziz

55,00 x 2 = 110,00

✓ A 70ml 1/2  > Latin 

✓ 62,50 x 2 = 125,00  > Latin 

✓ 44,75 x 2 = 83,40  > Latin 

✓ 53,00 x 2 = 106,00  > Latin 

✓ Dr. Tudo  > Latin 

✓ 23,00 x 2 = 46,00  > Latin 

✓ Tenevra  > Latin 

✓ 88,00 x 2 = 176,00  > Latin 

✓ Curve 2  > Latin 

646,40  > Latin 

PHARMACEUTICAL
LAHLOU NAIL Loubna
Lotissement Mesoudia
Rue 25 N° 27 - 28 Casablanca
Tél: 05 22 89 48 44

الدكتورة ليلى بنتهيلة
Dr. Layla BENTAHILA
- Médecine Générale -
Angle Rue de STRASBOURG
Lotissement le Comptoir QU. Benjida
Casablanca 10 - 10000
Téléphone : 0522.30.34.10 - CASABLANCA

ELIMAN ECACAOUE 3230

PPV: 55.00 DH
LOT: 651591
PER: 02/25

PPV: 55.00 DH
LOT: 649210
PER: 03/24

- Amoxil ②

2 1 1 2 4 0
0 5 0 0 2 4
6 2 . 5 0

2 2 6 2 4 0
0 8 0 0 3 5
6 1 . 5 0

- Vrispas ②

41170

41170

- Profenid ②

Di-INDO® 50 mg 1

Di-INDO® 50 m

PPV: 53DH00
EXP: 05/2024
LOT: 21012 1

PPV: 53DH00

TEMESTA 1MG
CP SEC B50

TEMESTA 1MG
CP SEC B50

P.P.V: 23DH00

P.P.V: 23DH00

PPV: 88DH00
PER: 12/25
LOT: L4179-2

PPV: 88DH00
PER: 06/25
LOT: L2120

- Curta.

B.P. 135

EV 1009087